

EXTRAIT SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2012

Etaient présents : M. JACQUEMIN, Maire, M. KEIFLIN, Mme HERMOUET-PAJOT, Mme MARNIER, M. PERROT, Mme MAUDINAS, M. SURGET, M. CARD, M. DELMAS, M. THEOBALD, Mme SIOCHAN DE KERSABIEC, Mme BASTIAN, M. MOUGIN, Mme JOLY, Mme MANGEON, Mme MAYER, M. DEBANT, M. MOULIN, Mme NORTON, M. MASONI, M. BRENNEUR, M. CROLOTTE, Mme PIERREL, M. ENEL, M. CHARDON, M. WERNER, M. BEGOUIN, M. AIRAUD

Etaient excusés :

Mme JEANNIN, M. MARCHAL

Mme DELON qui donne procuration de vote à M. DELMAS

Mme FLECHON-PAGLIA qui donne procuration de vote à M. AIRAUD

Mme MICHENON qui donne procuration de vote à M. WERNER

Secrétaire : M. MOULIN

Le Conseil Municipal de VILLERS-LÈS-NANCY,
à l'unanimité, désigne Monsieur Jean-Paul MOULIN en qualité de secrétaire de séance,

à l'unanimité, approuve la convention de groupement de commandes pour le lancement de la consultation relative aux marchés publics d'assurances ; autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement à intervenir ; désigne Monsieur Pascal JACQUEMIN, titulaire et Monsieur Claude KEIFLIN, suppléant, pour représenter la Ville au sein de la commission d'attribution des marchés du groupement ; décide d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets à venir,

à la majorité, approuve la décision modificative n°3/2012,

Six contre : M. CHARDON, M. WERNER et son pouvoir, M. BEGOUIN, M. AIRAUD et son pouvoir

à l'unanimité, autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite d'un montant global de 180 000 €,

à l'unanimité, fixe les nouvelles durées d'amortissement des investissements,

à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes : 300 € à l'association Badminton Nancy / Villers, 300 € à l'association COS Villers Tennis de Table, 146 € à la coopérative de l'école élémentaire des Aiguillettes pour la classe CLIS, 150 € à l'association du Clos de l'Asnée, 500 € à l'association « Un toit 2 Générations », 350 € à l'association ELA,

à l'unanimité, approuve l'acquisition de quatre parts sociales de la SCIC Clairlieu Eco Rénovation solidaire ; désigne Monsieur Cyrille PERROT pour siéger à l'assemblée générale de la société ; s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2013,

à l'unanimité, fixe les tarifs des droits d'occupation du domaine public communal applicables au 1^{er} janvier 2013,

à l'unanimité, décide d'appliquer une augmentation de 2,2 % sur les redevances du FPA "Le Clairlieu" à compter du 1^{er} janvier 2013,

à l'unanimité, fixe les nouveaux tarifs d'entrée aux spectacles de la saison culturelle applicables au 1^{er} janvier 2013,

à l'unanimité, approuve l'engagement des animateurs (trices) et de l'assistant sanitaire ; fixe la rémunération des animateurs (trices) d'encadrement à 535,39 € brut pour 11 jours ; fixe la rémunération de l'assistant sanitaire à 622,18 € brut,

à l'unanimité, fixe à 25,71 € le montant de l'indemnité de surveillance à verser au personnel enseignant encadrant les séjours en classes transplantées,

à l'unanimité, approuve les termes des conventions de prise en charge des frais de séjour en classes de découvertes avec les villes de Laxou et Nancy et autorise Monsieur le Maire à les signer,

à l'unanimité, fixe les participations familiales aux classes de découvertes,

à l'unanimité, approuve les termes de la convention de partenariat avec la CUGN dans le cadre de l'opération Nancy Renaissance 2013 et autorise Monsieur le Maire à la signer,

à l'unanimité, donne un avis favorable sur le tracé des sentiers de randonnée,

à l'unanimité, valide la liste des membres du Conseil des Sages,

à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs du personnel territorial,

à l'unanimité, fixe la rémunération des agents recenseurs,

à l'unanimité, approuve la participation de la ville de Villers-lès-Nancy à la protection sociale complémentaire de ses agents et en fixe les montants.

Fait à Villers-lès-Nancy, le 13 décembre 2012.

Le Maire,

Pascal JACQUEMIN